



La CGT Educ'action appelle les enseignants des SEGPA / EREA à

une journée nationale de grève et d'actions

Pour l'ILE DE France : RASSEMBLEMENT à SOLFERINO 14 heures

Jeudi 31 mai 2001

Pour obtenir satisfaction de la revendication

18 heures hebdomadaires pour tous
les enseignants de SEGPA et EREA sans diminution des horaires
obligatoires des élèves et avec les créations de postes nécessaires

Ni les « tables rondes sur l'enseignement professionnel adapté » à l'initiative de J.L. Mélenchon, ni les mesures pour le collège annoncées par J. Lang n'ont permis d'obtenir une réponse positive à la question des 18h pour les personnels de SEGPA et EREA.

La discrimination vis-à-vis des instituteurs et professeurs des écoles, déjà vécue par les PLP, perdure. Elle est injustifiée, nous ne pouvons l'accepter.

Nous appelons tous les personnels enseignants des collèges à soutenir cette revendication.

L'UNSEN-CGT déplore le choix de certaines organisations syndicales d'en ignorer d'autres et ainsi, de piétiner l'unité syndicale. La satisfaction des revendications des personnels restant un objectif fondamental, l'UNSEN-CGT continuera de chercher les conditions de l'unité la plus large.

Nous revendiquons aussi :

- ❑ La revalorisation de la fonction d'enseignant spécialisé (1er et 2d degré)
- ❑ Tout poste spécialisé pourvu des titulaires du CAPSAIS ;
- ❑ L'augmentation des offres de formation CAPSAIS ;
- ❑ La revalorisation de la fonction d'enseignant spécialisé (1er et 2nd degrés) ;

Pour les élèves :

- ❑ Le respect des maxima horaires ;
- ❑ L'enseignement de toutes les disciplines (Langues, Education physique et sportive, disciplines artistiques...) ;
- ❑ Le remplacement des enseignants en congé ;
- ❑ Des personnels de toutes catégories (infirmières, atoss, psychologues, rééducateurs, médecins, assistantes sociales en nombre suffisant.)
- ❑ La titularisation des précaires avec formation.

Au-delà de ces revendications, il nous faut obtenir l'ouverture d'un véritable débat sur le devenir des SEGPA et EREA.

L'évocation d'une modification de statut comme réponse au passage aux 18 heures au prétexte qu'un même corps ne peut avoir des horaires différents est un argument fallacieux de l'administration. Dans le 1er degré, cette disparité existe depuis des années : instituteurs et professeurs des écoles primaires à 27 heures, ceux des SEGPA/EREA à 23 heures.